

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1158 accordant un congé de convalescence de trois mois à M, Rivière, adjoint principal de classe exceptionnelle des services civils.

n° 1158

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer à la Réunion, est accordé à M. Rivière {Joseph}, adjoint principal de classe exceptionnelle après ouatre ans des services civile